



Avertissement faute grave

Par **Lili2204**, le **24/05/2016 à 11:08**

Bonjour

Je suis caissière, dans un magasin il n'y a ni vigile ni portique de sécurité sait un magasin alimentaire, ont à des centaines de volé par jour dû à sa d'ailleurs ont sais même fait braquer sans que l'on es eu de soutient ni quoi que ce soit bref on es censé jouer les vigiles toute la journée jusqu'à 22h hors ne pouvant pas être partout à la fois ont ne pas avoir le regard partout. Un client à voler du vins et mon patron me le reproche il ma mi un avertissement pour faute grave au motif de "DÉTOURNEMENT DE MARCHANDISE". Sachant que cela fait 7 ans que je fait ce metier sans avoir eu aucun soucis. En a t'il le droit ? Que puis-je faire pour contester ? Car il me la mis quand même 3 semaine après au moment même où je me suis mise en arrêt maladie pour une déchirure au niveau du poignet. Qui ne leur a pas plus vu que je m'en suis prise plein la figure lorsque j'ai donnée mon arrêt.

Par **P.M.**, le **24/05/2016 à 14:28**

Bonjour,

Un avertissement pour faute grave dans la pratique n'existe pas puisque cela justifierait un licenciement...

On n'a jamais pu empêcher un employeur d'user de son pouvoir disciplinaire en revanche, la sanction peut être contestée et en l'occurrence déjà le terme de détournement de marchandise n'est pas adapté puisque c'est un client qui a vraisemblablement commis le vol... En revanche, l'employeur a 2 mois pour prononcer une sanction sachant que maintenant il ne peut plus en prononcer une autre pour les mêmes faits non renouvelés...

Par ailleurs vous ne pouvez pas vous être mise en arrêt-maladie puisque ce n'est que le médecin traitant qui peut en prescrire un...

Par **Lili2204**, le **24/05/2016 à 15:38**

Oui mon médecin ma mise en arrêt jusqu'au 1er et quand je suis aller leur rapporter l'arrêt je m'en suis prise plein la figure comme quoi c'était du n'importe quoi que je pouvais restée en caisse et que si tous le monde ferait comme moi ils ne s'en sortirait pas mais comment rester en caisse si je ne peut bouger ma main dutout ma main droite qui plus es mais aussi il m'avais interdit de me mettre en arrêt voilà pourquoi ils l'on mal pris aussi. Et en effet c'est un sdf qui a volé mais c'est moi qui et accusés de détournement donc j'aimerais juste conterster

et me retourner contre lui.

Par **P.M.**, le **24/05/2016** à **17:19**

Je ne sais pas contre qui vous voudriez vous retourner mais il me semble que je vous ai fourni les informations pour contester l'avertissement par lettre recommandée avec AR...